

MAIRIE DE BOUVILLE

76360 BOUVILLE



Tel : 02.35.91.27.59 - Fax : 02.35.91.90.07

Compte rendu de la réunion ordinaire du conseil municipal Du vendredi 20 novembre 2020 à 20h30 Dans la salle communale de Bouville

L'an deux mille vingt, le 20 novembre, à 20h30, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique ordinaire, sous la présidence de Mme Anne LINDENMANN 1^{ère} adjointe.

Date de convocation : 12/11/2020

Date affichage : 12/11/2020

	Partici pant	Absent	Procuration
<i>CHATIVAT Cyril</i>	X		
<i>DUTARTRE Séverine</i>	X		
<i>ELIOT Christel</i>	X		
<i>FABULET Philippe</i>	X		
<i>GRANDSIRE Dominique</i>	X		
<i>LERMECHAIN Thierry</i>	X		
<i>LIBERGE Guillaume</i>	X		
<i>LINDENMANN Anne</i>	X		
<i>MALHERBES Sacha</i>	X		
<i>MARETTE Isabelle</i>	X		
<i>PINSARD Thomas</i>	X		
<i>RAYNON Anthony</i>	X		
<i>VERDURE Cédric</i>	X		
<i>VIANDIER Ginette</i>	X		

Secrétaire de séance : Mr Thierry LERMECHAIN

ORDRE DU JOUR

- Catastrophe naturelle rue du Bois Ricard / Relogement de la famille GUILLEUX.
- Participation communale nuisibles et téléassistance.
- Inscription des chemins de randonnées au PDIPR.
- Autorisation de poursuite des débiteurs au Trésor Public.
- Vente de bois communal.
- Plan de relance/ Action des collectivités territoriales.
- Délaissé de voirie le long de l'autoroute A150
- Engagement des dépenses d'investissement et fonctionnement en 2021.
- Affaires en cours, informations et questions diverses.

Absence de public

Mme LINDENMANN informe le conseil municipal que la réunion se déroule en l'absence de public mis à part le cas échéant les journalistes qui ont d'ailleurs été informés de la présente réunion. (Dispositif dérogatoire aux règles de fonctionnement des collectivités locales dans le cadre de la prolongation de l'état d'urgence sanitaire loi du 14 novembre 2020).

Mme LINDENMANN informe le conseil municipal que devant les polémiques qui circulent via facebook, une publication a été faite aujourd'hui même pour informer que dorénavant la mairie ne répondrait plus aux commentaires qui engendrent une ambiance délétère. Mme Lindenmann, les adjoints et les secrétaires sont disponibles pour recevoir et/ou répondre à chacun des bouvillais.

Point sur la situation électorale de la commune.

Madame LINDENMANN rappelle au conseil municipal ce qui suit :

-depuis le 16 octobre 2020, date d'expiration du délai d'appel du jugement du Tribunal administratif du 4 septembre 2020 notifié le 16 septembre : Mr François HUET a perdu son mandat de conseiller municipal et par la même celui de maire.

-Mme LINDENMANN, 1^{ère} adjointe et conformément aux dispositions de l'article L 2122-17 du CGCT, remplace Mr HUET dans la plénitude de ses fonctions.

- un arrêté préfectoral du 21 octobre 2020 a convoqué les électeurs de Bouville le dimanche 6 décembre 2020 et en cas de second tour, le dimanche 13 décembre 2020 pour procéder à l'élection d'un conseiller municipal afin de compléter le conseil municipal. Le 1^{er} Adjoint de la commune est chargé de l'exécution de l'arrêté.

- un arrêté préfectoral du 5 novembre 2020 a reporté l'élection municipale partielle complémentaire suite à l'annonce du reconfinement national et du contexte sanitaire actuel.

Ainsi jusqu'aux prochaines élections, Mme LINDENMANN assure la fonction de maire par intérim en collaboration avec les 3 adjoints. Elle précise qu'une fois les nouvelles élections réalisées, elle ne postulera absolument pas à la fonction de maire.

Approbation du dernier conseil municipal :

Le conseil municipal du 6 octobre 2020 est approuvé à l'unanimité.

INDEMNITES DU MAIRE TRANSFEREE A MADAME LA 1ERE ADJOINTE

Monsieur Thierry LERMECHAIN, 2^{ème} adjoint, prend la parole et informe le conseil municipal de la possibilité pour Mme LINDENMAN de percevoir l'indemnité de Maire puisqu'elle exerce ces fonctions par intérim depuis le 17 octobre 2020.

Une discussion est engagée.

Le conseil municipal, par 13 voix Pour et 1 Abstention

Autorise Mme Anne LINDENMANN, 1^{ère} adjointe, remplaçant Mr François HUET dans la plénitude de ses fonctions de Maire depuis le 17 octobre dernier, à percevoir l'indemnité du Maire fixé le 16 juillet dernier au taux correspondant au barème applicable à la strate de population de 500 à 999 habitants, soit : 40.3 % de l'indice brut terminal de la fonction publique (1027 au 1^{er} janvier 2019). (Article L2123-23 du code général des collectivités territoriales),

Mme LINDENMANN percevra cette indemnité de Maire à compter rétroactivement du 17 octobre 2020. Il est précisé que Mme LINDENMANN cessera de percevoir l'indemnité d'adjointe à rétroactivement du 17 octobre 2020.

CATASTROPHE NATURELLE RUE DU BOIS RICARD / RELOGEMENT DE LA FAMILLE GUILLEUX

Madame LINDENMANN informe le conseil municipal des faits suivants : en juillet 2019, s'est produit un effondrement dans le salon de la maison d'habitation de la famille GUILLEUX au 1411 rue du Bois Ricard.

Madame le Maire de l'époque a alors pris un arrêté de péril avec interdiction d'habiter dans les lieux (arrêté du 16 juillet 2019).

La famille GUILLEUX a été relogée dans un gîte à Bouville et les loyers sont depuis le mois d'août 2019, payés par la commune.

Le 13 janvier 2020, la commune a saisi les services de la DDTM afin de connaître les possibilités de subvention par le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM). Le 12 février suivant la DDTM a répondu que le dossier de Bouville était susceptible d'être éligible au FPRNM pour le relogement de la famille GUILLEUX.

La commune a sollicité le 21 novembre 2019 la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle auprès de la Préfecture de Seine-Maritime.

Par courrier du 3 septembre 2020, la commune a été reconnue en état de catastrophe naturelle au regard des dispositions de l'article L125-1 du code des assurances. Il ressort de l'ensemble des éléments d'expertise du Bureau des Recherches Géologiques et Minières (BRGM) (rapport du 22 juin 2020) et de Météo France que le mouvement de terrain survenu au 1411 rue du Bois Ricard présente une origine naturelle et une intensité anormale.

Madame LINDENMANN informe le conseil municipal que le dossier de subvention en vue du remboursement des loyers est en cours auprès de la DDTM qui affirme avoir reçu les crédits du Ministère pour cette opération (courrier du 13 octobre 2020).

Toutefois, pour la complétude du dossier et le remboursement des loyers payés par la commune pour le relogement de la famille GUILLEUX, une délibération est nécessaire mentionnant la mise en place du relogement et la demande des aides publiques.

Une discussion est engagée.

Le conseil municipal, à l'unanimité

-Approuve le relogement de la famille GUILLEUX dans un gîte sis à Bouville « la batière » hameau de la route sud depuis le 3 aout 2019 et le paiement des loyers pour leur compte.

-Décide de poursuivre le paiement de ces loyers de relogement jusqu'au 31/03/2021 avec la possibilité de revoir la situation du dossier à cette date.

-Sollicite en conséquence l'attribution des aides publiques pour le remboursement des loyers payés dans ce dossier.

-Autorise Mme LINDENMANN a signé tous documents afférents à cette demande de subvention.

Madame LINDENMANN précise que la demande subvention doit notamment comprendre une attestation de l'assurance de la famille GUILLEUX indiquant qu'elle ne participe pas au frais de relogement faisant l'objet de la demande de subvention (attestation de non-participation). En conséquence il est demandé à la famille GUILLEUX d'obtenir cette attestation.

PARTICIPATIONS COMMUNALES A LA DESTRUCTION DES NUISIBLES ET A LA TELEASSISTANCE

Nuisibles

Mme Anne LINDENMANN propose au conseil municipal de reconduire les participations financières pratiquées actuellement depuis le mois d'avril 2019. Elle les expose au conseil municipal. Une discussion est engagée.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de renouveler jusqu'à décision contraire les participations communales suivantes :

- 40 euros par foyer sur présentation d'une facture d'intervention pour destruction de nids d'insectes (frelons, guêpes, etc..) t effectuée par une entreprise privée de leur choix.
- la moitié de la facture si celle-ci dépasse 80 euros avec un plafond de participation communale de 100 euros.
- 40 euros par foyer, une seule fois par an, sur présentation d'une facture de raticides.
- de ne pas accorder de participation communale à la castration des chats ni pour la destruction des taupes.

Une somme est inscrite à cet effet au compte 658821 des budgets primitifs et notamment au budget primitif 2020.

Téléassistance

Madame Lindenmann propose au conseil municipal d'accorder une participation communale de 40 euros pour la mise en place de systèmes de téléassistance

chez les personnes âgées qui en feraient la demande (Présence Verte ou autres sociétés) sur présentation de facture et sans condition de ressources.
Une discussion est engagée.

Le conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité

Ces participations prendront effet à compter de ce jour.

PROJET D'AMENAGEMENT D'ITINERAIRES DE RANDONNEES

Madame LINDENMANN rappelle que le conseil municipal dans sa réunion du 6 octobre dernier a validé le projet intercommunal d'itinéraires de randonnée et a accepté l'inscription des chemins ruraux de BOUVILLE au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) valant inscription au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature (PDESI),

Monsieur OUIILLON responsable du pôle technique à la Communauté de Communes de Caux Austreberthe a demandé de compléter la délibération du 6 octobre en détaillant les chemins ruraux concernés par cette inscription.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR) des 10 chemins suivants :

- CR N° rue de la Pommeraye
- RD 6015 Route Nationale
- CR N° rue de la Forge
- RD N° 63 route des 3 cornets
- VC N° route du Bois Ricard
- CR N° Chemin du R'Nai
- CR N°23 Ybourville
- VC N° rue d'Ybourville
- RD N° 88 route de Bélintot
- CR N° chemin de la mare aux bœufs

AUTORISATION PERMANENTE ET GENERALE DE POURSUITES POUR LE RECOUVREMENT DES PRODUITS LOCAUX

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le comptable public de Barentin à poursuivre de façon permanente les débiteurs défaillants de la collectivité jusqu'au commandement inclus, et à engager les poursuites subséquentes et nécessaires au recouvrement des produits locaux, pour tous les titres émanant du budget communal.

Cette autorisation est valable pour toute la durée du mandat actuel.

VENTE DE BOIS

Madame LINDENMANN informe le conseil municipal que la société CAUCHY d'Héricourt en Caux a fait le 25 juin 2020 une proposition d'achat de 7 frênes à abattre moyennant la somme de 550 euros.

Cette proposition d'achat a été acceptée le 30 juin suivant.

Le travail a été fait et le prix payé. Le chèque a donc été proposé à l'encaissement au Trésor Public de Barentin qui demande une délibération du conseil municipal autorisant la vente sur pied de tout bois communal.

Une discussion est engagée.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

-d'autoriser à compter de ce jour la vente sur pied de tout bois communal à des entreprises forestières et l'encaissement des sommes provenant de ces ventes.

-d'autoriser l'encaissement de produit de la vente sur pied faite en juin 2020 au profit de la Sarl CAUCHY, soit 550 euros.

PLAN DE RELANCE – ACTIONS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Madame LINDENMANN informe le conseil municipal que la commune a reçu une circulaire de Mr le Préfet relative à la territorialisation du plan de relance et à l'action des collectivités locales dans le cadre de la crise sanitaire Covid 19.

Depuis le début de la crise sanitaire, l'Etat s'engage à apporter un soutien massif à l'économie et notamment à financer des projets portés par les collectivités territoriales au plus près des besoins de citoyens. Des crédits supplémentaires s'ajouteront au montant annuel de la DSIL en 2020 et 2021. Pour être éligibles, les projets doivent répondre à certaines thématiques. L'appel à projet 2021 sera lancé dès décembre 2020. Les dossiers déposés devront présenter un degré de maturité suffisant pour que les crédits puissent être engagés dans les meilleurs délais en 2021 avec un démarrage des opérations d'investissement avant la fin d'exercice 2021.

Une discussion est engagée.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise

- l'étude et l'établissement de devis relatifs à des projets d'investissements de la commune qui répondraient aux thématiques concernées par ce plan de relance (rénovation thermique, mise aux normes et sécurisation des équipements publics, création transformation et rénovation des bâtiments scolaires etc.

-Mme LINDENMANN à signer toute demande de subvention et tous documents y afférents.

ENGAGEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN 2021

Le conseil municipal, à l'unanimité, Madame LINDENMANN à engager sur le budget 2021 les dépenses d'investissement à hauteur de 25% des dépenses 2020 sur les programmes 111, 112, 113, 114, 177, 179, 181, 25 et 28.

Le conseil municipal autorise Madame LINDENMANN à engager en 2021 les dépenses de fonctionnement à hauteur de 100% des dépenses de fonctionnement 2020.

DELAISSE DE VOIRIE RUE DU BOIS RICARD SUD

Mme LINDENMANN informe le conseil municipal qu'une demande de déclassement d'une partie du chemin rural 34 sise à Beauricard ouest a été faite par la société ALBEA afin de pouvoir intégrer cette superficie dans le Domaine Public Autoroutier Concédé.

En effet cette partie du CR34 est devenue voie sans issue depuis les travaux de construction de l'autoroute A150 et s'avère être nécessaire à l'accès au mur anti bruit. Un plan identifiant cette partie de chemin est transmis aux conseillers municipaux.

Une discussion est engagée.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour le déclassement de la partie de chemin rural correspondant au plan distribué.

AFFAIRES EN COURS- INFORMATIONS- QUESTIONS DIVERSES

-PAVE Plan d'accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics

Le 10 novembre dernier rencontre des adjoints avec Mme Léa Thirion de la Communauté de Communes de Caux Austreberthe.

Ce plan concerne essentiellement la RD 6015 et la D22 circulation école parking place église.

Ce plan est pluriannuel, le calendrier doit être donné prochainement à Mme THIRION. Les travaux envisagés s'élèvent à 40.000 HT qu'il est envisagé d'inscrire au budget sur 2 ans.

-Diagnostic forestier : Mr Philippe FABULET prend la parole et informe le conseil municipal qu'un diagnostic forestier a été réalisé. Ce diagnostic prescrit l'abattage de plusieurs arbres pour dangerosité. Une discussion est engagée de laquelle il ressort que d'une part l'information des habitants devra être faite et que d'autre part la replantation de nouveaux arbres soit assurée.

-Fibre : les travaux de déploiement de la fibre optique à Bouville sont presque terminés. Dans un 1er temps (27 novembre 2020), la majeure partie de la commune sera raccordée, le Hameau la route fera partie de la 2ème tranche et sera raccordée dans le courant du 1er trimestre 2021.

-Il est décidé que les réunions des conseils municipaux soient fixés les mardis.

La séance est levée à 22H20